

Délibération

Réunion du comité du 3 novembre 2015

Délibération n°2015-11

Décision modificative du budget n°1

Date de la convocation : 23 octobre 2015

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 73 : Jean-Guy ALIX, Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Pascal BOLO, Jean-Michel BUF, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Frédéric GREGOIRE, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Bertrand HERRERO, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Dominique LE BERRE, Lénaïck LECLAIR, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Catherine LUNGART, Lydie MAHE, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVRARD, Joseph PARPAILLON, Pascal PRAS, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Ghislaine RODRIGUEZ, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, David SAMZUN, Jean Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Alain VEY.

Absents et représentés 14 : Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à VEY, Gaëlle BENIZE donne pouvoir à Lauriane DENIAUD, Laure BESLIER donne pouvoir à Claudine CHEVALLEREAU, Cécile BIR donne pouvoir à Mahel COPPEY, Michel CAILLAUD donne pouvoir à Jacques GILLAIZEAU, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Michèle GRESSUS donne pouvoir à Dominique DUCLOS, André KLEIN donne pouvoir à Alain CHAUVEAU, Patrick LAMIABLE donne pouvoir à Philippe EUZENAT, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Joseph PARPAILLON, David MARTINEAU donne pouvoir à Thomas QUERO, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Edouard DEUX, Claudine SACHOT donne pouvoir à Rémy NICOLEAU, Marcel VERGER donne pouvoir à Gérard DRENO.

Absents et excusés 26 : Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Jean Luc BESNIER, Benoît BLINEAU, Christian BRUN, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Pascale CHIRON, Yves DAUVE, Marc DENIS, Laurence GARNIER, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Pierre HAY, Jean Yves HENRY, Jean-Claude LEMASSON, Barbara NOURRY, David PELON, Mireille PERNOT, Henri PIQUET, Eric PROVOST, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU, PRAUD, Jean Louis ROGER, Alain ROYER, Aymeric SEASSAU.

Délibération

Réunion du comité du 3 novembre 2015

Délibération n°2015-11

Décision modificative du budget n°1

Madame Johanna Rolland, Présidente de séance

Expose

Cette délibération modificative du budget 2015 ne concerne que la section de fonctionnement du budget du pôle métropolitain. Les inscriptions, dans le cadre de cette décision modificative n° 1, sont des inscriptions liées à des ajustements de crédits, tant en dépenses qu'en recettes.

Elle a pour objet, en section de fonctionnement, de supprimer la réserve de 30 000 € provisionnée au budget primitif pour la réalisation pour une étude réalisée par le pôle pour le compte des quatre communautés de communes dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal et de diminuer la recette du même montant initialement prévue.

Par ailleurs, la délibération prévoit également, au vu de l'état réel des dépenses engagées, des mouvements de crédits au sein des chapitres de la section de fonctionnement..

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- adopte les décisions modificatives budgétaires tels que présentées dans le tableau joint.
- autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente décision.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 3 novembre 2015



Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

En section de fonctionnement -30 000,00

Par inscription de dépenses nouvelles ci-dessous :

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant €
65	6574	020	Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé	25 000,00
67	673	020	Annulations titres sur exercices antérieurs	2 000,00

Par diminution des dépenses ci-dessous :

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant €
011	6226	020	Honoraires	2 000,00
011	611	020	Contrats de prestations de services	25 000,00
011	617	020	Etudes et prestations	30 000,00

Par diminution de recettes ci-dessous :

70	70875	020	Remboursement de frais par les communes membres du GFP	30 000,00
----	-------	-----	--	-----------